

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2020

Procurations	1	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE- Conseiller	
Quorum	15	Président de séance	Hôtel de Ville Laurent de LAUNAY	
Nombre de votants	29	Lieu de la séance		
Conseillers présents	28	Heure de la séance	20Н00	
	29	Date de la séance	3 JUIN 2020 9 JUIN 2020	
Conseillers en exercice				
Effectif du Conseil	29	Date de convocation	2 THIRD 2020	

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			TOUVOIRA
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X	198111		
BOUEY Gilles, Adjoint	X	and the same	of the file	
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X		***************************************	
GABORIAUD-NAFFRICHOUX	X			
Audrey, Adjointe				or the office
PRUVOST Gilles, Ajoint	X	Q LI HILL THE		
CARO Chantal, CM	X			
BOUCHÉ Maryse, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
FLAHAUT Serge, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme GABORIAUD- NAFFRICHOUX
GLIZE Caroline, CM	X			MATTACHOUA
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
CLEMENT Marie-Hélène	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			

C8 80

Monsieur le Maire:

Bonsoir à tous, la cloche a sonné, je fais l'appel. Je déclare la séance ouverte, le quorum est réuni, je le constate. Je désigne si vous le souhaitez et si vous n'y voyez pas d'opposition, Clément Mézergue, benjamin de l'assemblée comme secrétaire de séance. Y a t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non, y a t-il des observations sur le dernier PV du 24 mai ? Au Cœur d'Izon peut- être ? Non pas d'observations.

Le PV est adopté. Je vous remercie. Je démarre donc l'ordre du jour de ce conseil municipal.

A l'ordre du jour l'adoption du nouveau règlement intérieur, élaboré dans un temps record. Je m'excuse auprès du conseil municipal. Je l'ai fait un petit peu vite, je n'ai pas eu le temps de réunir une commission spécifique pour ce règlement intérieur. Si vous avez des questions au Cœur d'Izon sur le contenu de ce règlement ou sur les modifications qui ont été apportées ou si mieux vous avez des amendements à proposer je suis tout ouïe. Monsieur Malville du côté de cœur d'Izon ? Des observations peut-être ?

Frédéric Malville :

Sur le règlement intérieur tout d'abord, il reprend vos demandes du dernier mandat, il n'y a absolument rien à ajouter. C'est un règlement qui est bien écrit, bien fait. Il est conforme à vos attentes et à nos attentes. Toutefois, nous avons des questions sur quelques thèmes. Qui veut ? C'est Aline Fontaine qui avait des questions.

Aline Fontaine:

Monsieur Le Maire une question sur la page 6 du règlement intérieur, le bas de la page, vous proposez que chaque conseiller ait la faculté d'assister en qualité d'auditeur aux travaux de toutes commissions autres que celles où il est normalement inscrit. Comment serons-nous informés de la date et de l'ordre du jour des commissions s'il vous plait ?

Monsieur le Maire :

Tout d'abord première précision, il s'agit d'une modification de mon point de vue substantielle, par rapport au précédent règlement intérieur, que j'avais réclamé il y a 6 ans, que la majorité sortante à laquelle vous apparteniez m'a refusé et je trouve plutôt sain dans une démocratie locale que chaque élu quelque soit sa commission d'appartenance puisse au moins assister voire participer aux travaux de toutes commissions et un moyen très simple d'informer tout le monde et tout simplement d'envoyer les convocations d'abord à tous les élus quelque-soit leur commission d'appartenance. Et ensuite même si idéalement si on y arrive, d'élaborer un calendrier prévisionnel, je ne veux pas m'engager sur un délai de prévenance, enfin de mon point de vue idéalement avec 1 mois de prévenance à l'intention de tous les conseillers municipaux de telle sorte que chacun puisse bloquer des dates si jamais les thématiques qui sont abordées dans chacune de ces commissions les intéressent. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ? Madame Fontaine ?

Aline Fontaine:

Si si globalement merci.

Monsieur le Maire :

Vous approuvez cette

Aline Fontaine:

Tout à fait je rajouterai juste, par contre je n'ai pas voté le règlement intérieur de la majorité sortante, je n'étais pas élue, il a fallu la démission de Madame Bouey pour que je vous rejoigne.

Monsieur le Maire :

Je m'adressais à vous collectivement.

Sophie Carrère:

Oui, moi j'avais une question concernant l'article 11 du règlement intérieur sur le comité de quartier, nous voulions savoir par rapport au découpage, de ces comités qui seront donc liés aux bureaux de vote, comment est-ce que vous avez envisagé le fonctionnement de ces comités quand une même rue est concernée par deux bureaux de vote ?

Monsieur le Maire :

A priori on va se caler sur le bureau de vote et cela devrait à priori poser problème, voire être absurde, vous aurez remarqué qu'on a pris le soin de préciser dans le règlement intérieur, que le fonctionnement de ces comités de quartier n'était pas encore arrêté, et qu'il fera l'objet dans les semaines dans les mois qui viennent d'une délibération qui aura précisément pour objet d'affiner la mise en place de ces comités de quartier sous la houlette d'Audrey Gaboriaud-Naffrichoux, nous serons tous convoqués très bientôt, pour voir un petit peu quelle serait la meilleure architecture, la plus efficiente, si je puis dire, de ces comités de quartier, il se peut parce que j'ai eu un doute à titre personnel ? Il se peut qu'on se détache totalement des bureaux de vote tels qu'ils existent aujourd'hui, s'il s'avère d'un point de vue collectif que cette segmentation est absurde.

Voilà, donc je n'exclus pas, pourquoi pas, qu'on crée des comités par hameaux, que sais-je en tout cas on pourrait, on se réserve la possibilité d'amender de manière substantielle cette disposition sur ces comités quartier, l'essentiel à ce stade de cette commanda ture, c'était de passer un message aux izonnais, et de leur dire que la nouvelle majorité et vous je l'espère nous avions collectivement l'intention de les écouter là où ils habitent et l'idée c'est de créer à la fois des commissions géographiques si je puis dire, par centre d'intérêt géographique dans lesquels les izonnais pourraient s'intégrer et dire ce qu'ils ont à dire et en même temps et créer vous l'avez vu peut être des commissions extra-municipales, cette fois ci thématiques, non plus géographiques de telle sorte que chaque izonnais pourrait s'intégrer à une commission sur une thématique particulière et pourrait faire valoir par exemple son expertise d'usager, qui nous est très précieuse en tant qu'élu. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question?

Sophie Carrère :

Oui oui très bien, de toute façon on ne peut que souscrire à ces propositions, puisque que c'était nous même dans notre programme je le rappelle un axe fort de notre programme.

Monsieur le Maire :

Oui, ça ne m'a pas échappé que c'était dans votre programme mais vous voyez je suis heureux de mettre en œuvre certaines des dispositions de votre programme, j'aurai encore préféré que vous le mettiez également en œuvre ces 6 dernières années, mais vous n'aviez pas la main

sur tout, j'imagine. En tout cas je trouve que c'est une innovation de qualité pour notre démocratie locale. D'autres questions peut-être ?

Frédéric Malville :

Juste pour revenir au règlement, il serait peut-être plus judicieux dans le règlement d'enlever dans l'article 11 les comités géographiques, ces comités géographiques sont délimités par les périmètres des bureaux de vote, ça enlever cette phrase, comme ça, ça éviterait de faire une modification du règlement intérieur par la suite et de mettre leurs compositions et le mode de fonctionnement et les zones géographiques seront définis par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire :

Ecoutez, si vous le souhaitez, je soumets au vote, pourriez-vous répéter votre proposition, on va la soumettre au vote tout de suite Monsieur Malville.

Frédéric Malville:

En fait, ce que je vous propose c'est d'éviter de modifier le règlement intérieur par la suite, si le zonage des comités de quartier ne respecte pas les bureaux de vote c'est d'enlever la phrase « ces comités géographiques jusqu'à vote, et de mettre leur composition et mode de fonctionnement et zones géographiques seront définis par délibération du conseil municipal. Ça évitera de faire une délibération supplémentaire afin de modifier

Monsieur le Maire:

Parfaitement, je peux passer la délibération tout de suite Madame Delannoy?

Je peux soumettre immédiatement la proposition de Monsieur Malville. On va considérer que c'était une proposition d'amendement de Monsieur Malville qui consiste à supprimer la dernière phrase du paragraphe 1 ces comités géographiques sont délimités par les périmètres des bureaux de vote, on supprime donc cette phrase et on se contente tout simplement de maintenir l'alinéa 2 leur composition et mode de fonctionnement seront définies par délibération du conseil municipal.

Qui ? Pardon... oui si vous voulez : leur composition, zones géographiques et mode de fonctionnement ça vous va Monsieur Malville ?

Frédéric Malville :

C'est exactement ça.

Monsieur le Maire :

Y a t-il des oppositions à cette proposition d'amendement de Monsieur Malville ? Des abstentions ? Je vous remercie Monsieur Malville de votre contribution à l'enrichissement de ce règlement intérieur.

Y a t-il d'autres remarques?

Frédéric Malville:

Juste une demande, ce n'est pas une remarque : je trouve l'enregistrement très bien le fait d'enregistrer les voix c'est excellent, moi ça me va parfaitement, je voulais juste savoir si on allait passer un module d'enregistrement audio et en PV audio ?

Monsieur le Maire :

Ecoutez, c'est inscrit au règlement intérieur, notre intention alors là vous imaginez bien qu'on a organisé ce conseil municipal un peu à l'arrache et vous l'avez également remarqué peut être dans le règlement intérieur il est écrit que les séances du conseil municipal seront désormais enregistrées et on n'a pas encore arrêté les modalités de cet enregistrement simplement effectivement la vidéo qui est en train d'être réalisée pourra être consultée par tout à chacun et l'avantage de ces enregistrements c'est que les procès-verbaux ne pourront plus donner lieu à un travestissement si je puis dire, ayant été victime de procès-verbaux travestis ces 6 dernières années, je tenais à ce qu'on établisse des modalités de collecte du PV fidèle à la réalité de ce qui a été dit, ce qui n'a pas toujours était le cas ces 6 dernières années. D'autres remarques peut-être du côté au Cœur d'Izon ? Ou du côté ensemble vivons Izon ?

Non? Sur les fonctionnements des commissions extra-municipales, sur la consultation, les seuils de consultation obligatoire, sur le droit à l'interpellation citoyenne? alors, vous voyez il y a 2 grandes thématiques les 2 grandes nouveautés de ce règlement intérieur grosso modo 1° on renforce les droits de l'opposition en cela nous sommes parfaitement fidèles au premier engagement qu'on a pris quasiment dans notre programme, les droits de l'opposition sont de mon point de vue renforcés de manière substantielle j'en n'aurais même pas rêvé il y a 6 ans à titre personnel quand j'étais à la place de l'opposition et la 2ème grande nouveauté si je puis dire du règlement intérieur c'est de permettre en quelques sortes que les izonnais se réapproprient autant que possible la chose publique et puissent intégrer les commissions et venir participer à nos travaux. Voilà les 2 grandes nouveautés de ce règlement intérieur. Il me paraissait important de démarrer cette mandature en passant ce message aux Izonnais « intéressez-vous à la chose publique, venez nous interpeler, faisons-le de manière pacifique et responsable et venez participer à nos travaux, on a absolument besoin de vous ».

Pas de remarque, très bien, je soumets donc ce projet de règlement intérieur au vote. Qui est contre ce règlement intérieur ? Qui s'abstient ? Très bien, ce règlement intérieur est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

2ème point à l'ordre du jour de ce conseil municipal :

Les délégations au conseil municipal au Maire. Il s'agit tout simplement de mettre en œuvre les dispositions du code général des collectivités territoriales dont la finalité est de faciliter en quelque sorte l'administration de la commune. C'est très classique, c'est ce que font la majorité des collectivités en début de mandat, c'est ce que demandent tous les maires en début de mandat, l'autorisation demandée au conseil de déléguer au Maire certains pouvoirs de telle sorte que la gestion de la commune soit un peu plus fluide, un peu plus simple. Y a-t-il des remarques sur ces délégations du conseil, délégation de pouvoir du conseil au Maire ? Pas de remarque ? Très bien. Je soumets au vote, qui est contre ces délégations du conseil au Maire ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

3ème point à l'ordre du jour de ce conseil municipal :

La délégation demandée au Maire pour le recrutement d'agents contractuels là aussi cette délégation a pour objectif de faciliter la bonne marche de l'administration communale et notamment je le précise dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, il arrive, vous imaginez qu'on ait besoin ponctuellement d'avoir recours à des agents contractuels. Des questions sur cette délégation au Maire pour recruter des agents contractuels ? Très bien pas de question. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien je vous remercie. Merci.

4ème point à l'ordre du jour de ce conseil municipal :

Il s'agit maintenant de désigner des délégués de la commune d'Izon aux organismes inter communaux et associatifs, il y a 3 institutions qui sont concernées d'abord le SDEEG puis le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement d'Arveyres puis enfin le CNAS. S'agissant du SDEEG, je propose 2 noms : le mien d'abord en tant que Maire délégué au SDEEG et je propose également le nom de Serge Flahaut qui n'est pas au courant et qui l'apprend en même temps que vous ? donc Serge (rire). Question à Madame Delannoy : on le fait institution par institution ? Oui.

S'agissant donc de la désignation, (question à Madame Delannoy : je le passe au vote Valérie ?) très bien donc je passe au vote cette désignation de 2 délégués au SDEEG, Syndicat de l'Energie de la Gironde, le mien et celui de Serge Flahaut, y a t-il des oppositions ? Des abstentions ? Serge peut-être ? (rires) très bien je vous remercie.

S'agissant du SIAEPA d'Arveyres, je propose 2 délégués titulaires, d'abord moi-même, et ensuite je propose le nom de Thierry DUBREUIL et s'agissant des suppléants, je propose le nom de Monsieur Philippe GIRARD qui lui était au courant, et j'invite au Cœur d'Izon à me donner un nom peut-être pour quelqu'un remplisse les fonctions de délégué suppléant au syndicat

Frédéric Malville :

André Veyssière, il n'était pas au courant non plus

Monsieur le Maire :

Pas au courant non plus. Très bien, Merci, je suggère donc ces 4 délégués, moi Thierry Dubreuil titulaires et Philippe Girard, et ce cher André Veyssière en suppléants. Y a-t-il des oppositions ? Monsieur Veyssière c'est votre dernier mot ? Très bien, des abstentions ? Super, je vous remercie pour ce syndicat intercommunal très important.

S'agissant du CNAS je propose le nom de Brigitte Nabet Girard qui n'était pas au courant, y at-il des oppositions ? Brigitte ? Des abstentions ? Très bien, ces désignations sont validées à l'unanimité, je vous remercie.

Autre point à l'ordre du jour : la désignation cette fois ci aux commissions permanentes :

Ça va être un petit peu plus long, vous l'avez vu dans le règlement intérieur, nous mettons en place 8 commissions municipales permanentes, dont il s'agira maintenant de définir la composition, je répète qu'en plus de ces commissions permanentes, nous aurons des commissions extra-municipales ouvertes aux Izonnais et des comités de quartier également ouverts par définition aux Izonnais. S'agissant donc de la 1ère commission, la commission finances, commission finances qui, comme toutes les commissions comportera 9 membres. 9 membres : 7 personnes du groupe dit majoritaire Ensemble vivons Izon, et 2 représentants du groupe dit minoritaire pardon pour le qualificatif, dit au Cœur d'Izon, 7 et 2 je précise immédiatement s'agissant de la commission finances qui est une commission névralgique que, comme vous l'avez peut-être relevé, le règlement intérieur prévoit que la vice-présidence de la commission finances revient à 1 membre de au Cœur d'Izon, et je commencerai donc par là, Monsieur Malville d'abord acceptez-vous vous votre groupe d'occuper la vice-présidence de la commission finances et dans l'affirmative quel est l'élu qui aura donc cette lourde responsabilité ?

Frédéric Malville:

Alors, 1ère réponse oui, on accepte la vice-présidence de la commission finances, ce qu'il faudra c'est qu'on se cale sur notre fonctionnement, qu'est ce que vous attendez du vice-président en charge de la commission et comment vous souhaitez qu'on travaille, ça on le calera après, ce n'est pas une question à régler aujourd'hui.

Les 2 personnes qui vont se présenter d'Au Cœur d'Izon c'est Marc Boisseau et moi-même, et donc je postulerai à la vice-présidence.

Monsieur le Maire :

Très bien Monsieur Malville, s'agissant du groupe dit majoritaire, nous serons donc 7 : moi, Brigitte Nabet Girard, Joël Massy, Audrey Combier, Chantal Caro, Arnaud Ganne et Serge Flahaut nous serons donc 9 au total.

Voilà pour la commission finances.

S'agissant de la commission affaires générales, juridiques et ressources humaines s'agissant des élus du Réveil Izonnais de Ensemble vivons Izon, nous reprenons les 7 mêmes personnes qui figurent dans la commission finances, ce qui pourra peut-être permettre de joindre les 2 commissions de temps en temps, on va gagner du temps comme ça si je puis dire, il s'agit donc de moi je répète, Brigitte Nabet Girard, Joël Massy, Audrey Combier, Chantal Caro, Arnaud Ganne, Serge Flahaut. Pour au cœur d'Izon quels sont vos 2 représentants ? Peut-être les 2 mêmes si vous voulez bien.

Sophie Carrère:

Non

Monsieur le Maire :

Très bien

Sophie Carrère:

André Veyssière et moi-même Sophie Carrère.

Monsieur le Maire:

Très bien, André Veyssière et Sophie Carrère.

3ème commission, la commission travaux et développement urbain pour ensemble vivons Izon : moi, Thierry Dubreuil, Philippe Girard, Régis Emeriau, Philippe Brard, Caroline Glize et Serge Flahaut 7 membres du groupe dit majoritaire, pour au Cœur d'Izon ?

Sophie Carrère:

Marc Boisseau et Aline Fontaine.

Monsieur le Maire :

Marc Boisseau et Aline Fontaine. Je vous remercie.

4ème commission, la commission cadre de vie et développement durable et j'aurai pu également l'intituler cadre de vie et développement et transition écologique. Pour le groupe majoritaire : moi, Audrey Gaboriaud-Naffrichoux, Thierry Dirheimer, Marilyn Guiriec, Philippe Brard, Caroline Glize et Virginie Vidorreta. Pour au Cœur d'Izon ?

Sophie Carrère:

Aline Fontaine et Marc Boisseau

Monsieur le Maire :

Aline Fontaine et Marc Boisseau. Je vous remercie.

5ème commission, la commission animation, vie associative et culturelle : moi, Gilles Bouey, Karyn Largouet, Gilles Pruvost, Anne-Marie Sarrazin, Virginie Vidorreta et Marilyn Guiriec. Pour au Cœur d'Izon ?

Sophie Carrère:

Marie-Hélène Clément et André Veyssière.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie.

S'agissant de la commission Education jeunesse et loisirs : moi, Delphine Floirat-Ratte, Gilles Pruvost, Anne-Marie Sarrazin, Clément Mézergue, Marilyn Guiriec et Gilles Bouey. Pour au Cœur d'Izon ?

Sophie Carrère:

Marie-Hélène Clément et Aline Fontaine.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. S'agissant de la commission communication et information : moi, Audrey Combier, Brigitte Nabet Girard, Gilles Bouey, Caroline Glize, Arnaud Ganne et Clément Mézergue. Et pour au Cœur d'Izon ?

Sophie Carrère:

Frédéric Malville et Sophie Carrère.

Monsieur le Maire :

Frédéric Malville et Sophie Carrère. S'agissant enfin de la 8ème commission, la commission sécurité: moi, Joël Massy, Régis Emeriau, Philippe Girard, Marilyn Guiriec, Caroline Glize et Maryse Bouché et pour au Cœur d'Izon?

Sophie Carrère:

Frédéric Malville et Sophie Carrère.

Monsieur le Maire :

Frédéric Malville et Sophie Carrère. Très bien, je vous remercie.

Les membres des commissions permanentes ont donc été désignés, je répète à l'attention des lzonnais qui ne sont pas élus mais pour qui on travaille, qu'il existera des commissions extramunicipales et des comités de quartier et que ces 2 institutions ont pour vocation de leur

permettre de se réapproprier le débat public donc de participer comme bon leur semble à nos travaux.

Je vous remercie.

J'ai besoin de le passer au vote (question à Valérie Delannoy) ? Je vous remercie.

Autre point à l'ordre du jour :

La détermination du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués et je dis bien et des conseillers municipaux délégués.

Nous avons pris l'engagement pendant la campagne, nous avons pris l'engagement de diminuer, de baisser les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints de 30% et cet engagement nous le tenons et puis par ailleurs, nous avons également pris l'engagement pendant la campagne d'indemniser tous les conseillers municipaux délégués de la majorité. Et là encore nous tenons cet engagement, puisque tous les conseillers du groupe Ensemble vivons lzon seront indemnisés. Je le dis tout de suite pour ne pas qu'il y ait d'équivoque sur cette intention, sur ce projet, il n'est pas question pour moi de soutenir que les indemnités des élus sont trop élevées en France, je le dis comme je le pense, je pense sincèrement que globalement les indemnités d'élus sont notoirement insuffisantes en France. Simplement il m'a paru nécessaire afin que tout le monde puisse s'investir à la hauteur de son envie dans le projet municipal, il m'a paru nécessaire de partager l'enveloppes indemnitaire entre les 23 membres de la majorité, ceci expliquant la baisse des indemnités et je ne participerai pas à ce projet que je trouve profondément démagogique contre les indemnités des élus, j'aurai souhaité à titre personnel que nous ayons une enveloppe globale indemnitaire beaucoup plus importante.

Ceci étant, je suis fier que les indemnités baissent de 30% néanmoins et que chacun puisse être indemnisé à la hauteur de ce qu'il apporte à la construction du projet municipal.

Y a t-il des projets ? Des projets oui. (rires) pardon, y a t-il des questions, les projets on verra après Monsieur Malville. Y a t-il des questions, des remarques, Monsieur Malville ?

Frédéric Malville :

Ce n'est pas une question, c'est plutôt une remarque. Je vais dans votre sens, y a pas de honte à toucher des indemnités, par rapport au temps que vous passerez et que nous passons pour s'occuper des autres. Ça c'est le premier point, y a pas de honte à avoir une indemnité. Ça c'est clair et je suis d'accord avec vous, aujourd'hui, les indemnités d'élus ne sont pas à la hauteur du temps passé pour la collectivité. Nous avions prévu dans notre projet effectivement de faire comme vous...

Monsieur le Maire :

Ça m'avait échappé mais j'en suis heureux.

Frédéric Malville :

De faire comme vous, de répartir les indemnités au sein de tous les conseillers, la différence c'est que c'était tous les conseillers.

Monsieur le Maire :

Ah, allez-y, allez plus loin ça m'intéresse

Frédéric Malville:

En fait, on estimait, on estime, on estimait suivant comment on se place, que l'engagement, il est pour quand il y a une équipe autour d'une table pour une commune l'engagement doit être identique, effectivement l'engagement d'un adjoint, sa responsabilité civile et sa responsabilité pénale n'est pas la même qu'un conseiller municipal.

Et là il y a une rétribution qui est différente que celle du Maire et c'est normal. Rien que sur la base juridique de la responsabilité.

Mais pour inclure tout le monde, on avait nous décidé de donner une indemnité qui est un peu moins élevée que celle que vous allez avoir parce qu'elle n'est pas divisée pour 23 mais pour 29, à l'intégralité des élus de manière à ce que l'engagement soit identique pour tout le monde. Voilà ca en est là. Aujourd'hui, vous avez fait votre choix et je le respecte.

Monsieur le Maire :

Une remarque et une question Monsieur Malville, la remarque d'abord, j'aurai aimé que vous fassiez montre de la même générosité ces 6 dernières années. Et une question ensuite, est ce que cela signifie Monsieur Malville que vous proposez au conseil municipal d'allouer également une indemnité aux élus de votre groupe ? Oui ou non ?

Frédéric Malville :

Pour répondre aux 6 dernières années, ça a été fait pour les adjoints, les adjoints avaient une indemnité qui a été baissée et qui prenait en charge l'indemnité des délégués mais c'était moins, ça se voyait moins que ça se voit aujourd'hui on va dire. Sur la partie indemnitaire, moi je n'ai pas à répondre si vous voulez, aujourd'hui c'est au conseil à donner son avis.

Monsieur le Maire :

Monsieur Malville, le conseil ne peut donner son avis que si on lui pose une question ou si on lui fait une proposition, je vous pose donc la question et je vous demande de faire une proposition, oui ou non souhaitez-vous proposer à ce conseil municipal d'allouer des indemnités de fonction à tous les conseillers y inclus donc les membres dits de l'opposition ?

Frédéric Malville :

A la base ma remarque ne proposait pas ceci, c'était une remarque, donc vous me permettez 2 minutes que je demande à mes collègues ? S'il vous plait, excusez-nous.

Monsieur le Maire:

Suspension de séance de 5 minutes, s'il vous plait. Merci

Vous avez fini vos calculs s'il vous plait?

Monsieur Malville donc je répète, une question, une proposition d'abord la question : est-ce que vous suggérez donc que tous les élus y compris vous, perçoivent une indemnité de fonction, y compris donc les élus de l'opposition ? 1ère question. Et dans l'affirmative quelle est votre proposition, il me faut évidemment une proposition chiffrée pour que cette délibération soit valable.

Frédéric Malville :

Donc pour répondre à votre question. 1ère question c'est de savoir si tous les élus doivent recevoir une indemnité, ma réponse est oui au niveau de la reconnaissance du travail de

chacun et la reconnaissance des personnes qui sont autour de cette table, pour le bien de la commune. La 2ème question est : quel montant on propose. Après calcul de Marc, nous proposons une indemnité, excusez-moi, nous proposons une indemnité de 133.40 € pour l'intégralité des conseillers délégués et conseillers municipaux

Monsieur le Maire :

Ceci sans toucher on est d'accord à l'indemnité du Maire si je comprends bien, et des adjoints ?

Ok je propose donc la 1ère proposition et on verra ensuite le cas échéant s'il faut en faire une deuxième, je commence par prendre donc la proposition de l'opposition : 1505 € brut pour le Maire, 600 € brut pour les adjoints, 133 € brut pour les conseillers municipaux délégués et pour les conseillers municipaux du groupe dit d'opposition. La proposition vient de l'opposition, je la soumets au vote, qui est contre ? Il faut compter s'il vous plait ? Très bien 21 contre, qui s'abstient ? Une voix la mienne. Et qui est pour ? Donc, vous faites la différence et nous avons donc 6 personnes qui sont pour. Cette proposition est rejetée.

Je soumets donc une 2ème proposition au conseil municipal, qui reprend la 1ère : 1505 € brut pour le Maire, 600 € brut pour les adjoints et 190 € brut pour les conseillers municipaux délégués, je soumets cette proposition, qui est contre (personne ne lève la main) ? Qui s'abstient (les 6 de l'opposition lèvent la main) ? Je vous remercie.

La proposition donc d'indemnités de fonction, la proposition donc du groupe majoritaire est acceptée. Je vous remercie. Nous reviendrons peut-être à l'occasion sur cet échange épique.

Il s'agit maintenant, je poursuis l'ordre du jour, de désigner des membres du CCAS de la commune, je précise immédiatement que nous sommes censés procéder à cette élection au bulletin secret, c'est bien ça ? (Question à Valérie Delannoy), très bien, je vous propose que s'il y a unanimité dans cette salle, à ce que l'on procède par désignation, autrement dit je vous propose de désigner 7 personnes de ce conseil municipal pour siéger au sein du CCAS, 5 personnes du groupe majoritaire, 2 personnes d'Au Cœur d'Izon, si personne n'y voit d'inconvénient ça nous fera gagner en gros 20 bonnes minutes, avec votre accord ? Oui, je vous remercie.

Je me tourne vers Maryse Bouché, à qui je confie le soin de présider le CCAS, si le CCAS est d'accord bien évidemment, Maryse Bouché a fixé... j'ai pas les noms! Très bien, Maryse Bouché 7 noms, 5 pour nous, 2 pour vous.

5 noms : Maryse Bouché d'abord, ensuite que je ne dise pas de bêtise, Maryse, Caroline Glize, Marilyn Guiriec, Gilles Bouey et Arnaud Ganne, pour la majorité. Pour Au Cœur d'Izon ?

Sophie Carrère:

Marie-Hélène Clément et Sophie Carrère.

Monsieur le Maire :

Marie-Hélène Clément, Sophie Carrère, voilà les 7 membres qui seront présents au sein du CCAS, je vous remercie.

S'agissant maintenant de désigner des membres aux commissions administratives obligatoires, plusieurs commissions : d'abord la commission communale des impôts.

Oh là! il me faut 16 titulaires et 16 suppléants, je propose comme commissaire titulaire Laurent De Launay, Delphine Floirat, Thierry Dirheimer, Audrey Combier, Christian Robin, Annie Chantal Gally, Monsieur Malville accepteriez-vous d'être dans cette commission? bien Frédéric Malville, Monsieur Jean-Bernard Loubeau, s'il vous plait, qui aura bien des choses à dire dans cette commission, je le salue avec beaucoup d'affection, Madame Anne-Marie Sarrazin, Madame Annie Jousseaume, Madame Nadine Bride, Monsieur Philippe Girard, Monsieur Veyssière peut-être si vous l'acceptez? Monsieur André Veyssière, Monsieur Gilles Bouey, Monsieur Jean-Yves Faucher, et enfin Jean-Jacques Rey. Pour, comme étant titulaires. Au titre des commissaires suppléants: Monsieur Boisseau peut-être si vous l'acceptez? Monsieur Marc Boisseau, Madame Caroline Dirheimer, Monsieur Régis Emeriau, Madame Brigitte Nabet Girard, et Madame Carrère peut-être si vous l'acceptez? Madame Sophie Carrère merci, Monsieur Christian Gally, Madame Ludivine Aybert, Monsieur Michel Devaux, Madame Virginie Vidorreta, Monsieur Olivier Feydel, Monsieur Nabil Fadel, Monsieur

Sophie Carrère merci, Monsieur Christian Gally, Madame Ludivine Aybert, Monsieur Michel Devaux, Madame Virginie Vidorreta, Monsieur Olivier Feydel, Monsieur Nabil Fadel, Monsieur Nicolas Naffrichoux, Madame Corinne Bouey, Madame Aline Fontaine si vous l'acceptez? Madame Fontaine je vous remercie, Madame Chantal Caro et Monsieur Thierry Dubreuil. Voilà pour les 16 titulaires et les 16 suppléants désignés au sein de cette commission communale des impôts.

Ensuite, nous devons procéder en principe à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, mais là encore avec l'accord unanime, je souhaiterais que l'on procède à la désignation de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants au sein de la commission d'appel d'offres. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on désigne plutôt qu'on les élise au scrutin secret ? Ça va, pas d'opposition ? On peut y aller ? Donc je vous remercie.

5 membres titulaires en CAO et 5 membres suppléants, s'agissant des titulaires, en tant que titulaire Laurent De Launay, Audrey Combier, Philippe Girard, Serge Flahaut qui l'apprennent en même temps que vous, et s'il vous plait j'ai besoin absolument d'un membre Au Cœur d'Izon?

Sophie Carrère :

André Veyssière.

Monsieur le Maire :

André Veyssière pour aller dans la commission d'appel d'offres, je vous remercie Monsieur et je remercie tout le monde.

5 membres suppléants ensuite, je propose Brigitte Nabet, Karyn Largouet, Arnaud Ganne, Philippe Brard et il me faudrait un membre d'Au Cœur d'Izon ?

Sophie Carrère :

Sophie Carrère

Monsieur le Maire :

Et donc Sophie Carrère, Merci Sophie, Merci Madame Carrère.

Voilà donc, désignés les membres de la commission d'appel d'offres.

Doivent ensuite être désignés 5 membres du conseil municipal pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales, je propose les 5 noms suivants :

Laurent De Launay, Brigitte Nabet Girard, Maryse Bouché, Gilles Bouey et s'il vous plait 1 membre Au Cœur d'Izon?

Sophie Carrère :

Aline Fontaine

Monsieur le Maire :

Et Aline Fontaine, pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

S'agissant enfin de la dernière commission obligatoire des représentants de la commune devant siéger à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, je souhaite que l'on fixe à 5 le nombre de représentants de la commune dans cette commission importante sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Je propose les noms suivants : Caroline Glize, Thierry Dubreuil, Serge Flahaut, Laurent De Launay et s'il vous plait 1 membre ?

Sophie Carrère:

Marie-Hélène Clément

Monsieur le Maire :

Et Marie-Hélène Clément, je vous remercie, Madame Clément.

J'en ai terminé avec la désignation des membres aux commissions administratives.

Nous devons maintenant s'il vous plait poursuivre à l'ordre du jour désigner un conseiller municipal en charge de la défense, je propose le nom, un nom qui s'impose, je propose le nom de Joël Massy. Pas de remarque ? Ca convient à tout le monde ? Je vous remercie pour Joël Massy qui fera un excellent conseiller municipal en charge de la défense.

Nous devons enfin désigner des membres au comité technique et au CHSCT, je propose que l'on désigne 5 titulaires et 5 suppléants à la fois au sein du comité technique et au sein du CHSCT Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

S'agissant des membres titulaires au comité technique je propose 4 noms et 1 Au Cœur d'Izon, je propose le nom de Brigitte Nabet, ah on m'informe que c'est 3 titulaires et 3 suppléants (Valérie Delannoy intervient auprès du Maire). Autant pour moi, donc je propose donc le nom de Brigitte Nabet, Chantal Caro, et je dois avoir un membre de l'opposition ou pas ? (Question à Valérie Delannoy). Un doute, Monsieur Malville, vous le savez ou pas ? Avec votre expérience ? Est ce qu'il faut des représentants au sein du comité technique et au CHSCT à l'image de la composition du conseil ? Je m'en remets à votre expérience à nul autre pareil !

Frédéric Malville:

Non, il n'y a pas d'obligation, moi le seul conseil que je peux vous amener c'est de prendre des gens de la commission RH.

Monsieur le Maire :

Tout à fait, donc c'est le cas, et je propose donc Brigitte Nabet, Chantal Caro et Caroline Glize pour le Comité Technique. Et je propose les noms de Chantal Caro, Caroline Glize et Serge Flahaut s'agissant du CHSCT.

Des remarques?

Bien, pour les 3 suppléants je propose, s'agissant du Comité Technique, je le fais dans cet ordre pardonnez-moi, je propose, je ne propose pas de noms, je m'en remets à vous, Comité Technique suppléants? Thierry Dubreuil 1^{er} nom, Joël Massy 2^{ème} nom, Philippe Girard 3^{ème} nom. Je vous remercie, s'agissant du CHSCT j'ai besoin de 3 suppléants, n'hésitez pas vraiment (en s'adressant à l'opposition), Monsieur Malville, je vous remercie, Audrey Gaboriaud - Naffrichoux, un 3^{ème} Monsieur Philippe Brard. Merci à tous.

Merci à tous de faire fonctionner, de contribuer au fonctionnement de ces institutions précieuses pour nourrir le dialogue social au sein de la collectivité.

L'ordre du jour est épuisé. Y a t-il des questions peut-être ? Des remarques, avant que l'on se quitte provisoirement.

Pas de questions, pas de remarques ? bien, vous savez que les commissions permanentes obligatoires vont être mises en place sous 7 jours, donc préparez-vous à devoir siéger d'ici 7 jours. Je vous recevrai tous à commencer par les membres Au Cœur d'Izon dans la semaine, on va échanger nos calendriers, c'est important que je vous rencontre et puis on se tient tous, je me tiens en tout cas à votre entière disposition, c'est ok très bien, je vous remercie.

Le conseil est fini.

Merci beaucoup, très bonne soirée à vous.

La séance est levée à 21 h 10. Fait à IZON, le 16 juin 2020

Le Maire,

345

Laurent de LAUNAY.